



COMMUNIQUE DE LA CGT ET DE L'UFICT-CGT DU GRAND REIMS

Commune de Pierry : La CGT obtient la fin des autotests imposés aux agents

Le 11/10/2021, la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims accompagnaient un agent de la Commune de Pierry (51) lors d'un entretien avec son employeur.

A cette occasion, la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims découvraient que plusieurs agents de cette Commune se voyaient remettre par leur employeur des boîtes d'autotests sur lesquelles figurait leur nom.

Pour la CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims, il s'agissait là d'une pratique visant à imposer les autotests aux agents de cette commune.

Or, la Direction Générale aux Collectivités Locales (DGCL) dans une note en date du 11 août 2021 apporte des précisions quant aux autotests. Les agents peuvent apporter « *La preuve d'un test négatif de moins de 72 heures ou d'un autotest négatif réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé et de moins de 72 heures avant l'accès à l'établissement, au lieu, au service ou à l'évènement* ».

Il ne s'agit en aucun cas d'autotests comme ceux réalisés par la Commune de Pierry, dans les locaux du Chai (lieu d'accueil d'enfants) ou dans la cuisine de l'école !

Au demeurant, il convient de souligner que dans une note en date du 1^{er} septembre 2021, la Direction Générale aux Collectivités (DGCL) a répondu ainsi à la question suivante : « *Un employeur peut-il imposer à un agent de procéder à un test PCR ou antigénique ou à un autotest supervisé ?* » : « *En l'état actuel, un employeur ne peut pas imposer un test de détection de la Covid-19* ».

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims a demandé en conséquence, dès le 11/10/2021 l'arrêt de ces autotests.

Le 13/10/2021, l'autorité territoriale donnait comme consigne aux agents de poursuivre les autotests jusqu'à épuisement des stocks.

Le 18/10/2021, la CGT et l'UFICT-CGT réitérait ses demandes.

Le 19/10/2021, l'autorité territoriale signifiait par note interne la fin de cette pratique.

Il s'agit d'une victoire de la CGT face à des pratiques remettant en cause les droits des agents.

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims combattront toutes les dérives en ce sens, auxquelles donnent lieu la crise sanitaire de la Covid 19.

La CGT et l'UFICT-CGT du Grand Reims